

AIDES FEADER LIÉES AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉUNION (PDRR) 2014-2022

Sommaire

Aides FEADER 2014 - 2022

Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) – API (TO 10.1.3)	3
Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN)	4
Aide relance - mécanisation et équipement des exploitations agricoles (TO 4.1.3 R)	5
Maîtrise de l'irrigation au sein de l'exploitation agricole (TO 4.1.6)	6
Soutien à la production végétale : cultures sous abris (to 4.1.7 Sa) ou diversification végétale (TO 4.1.7 Dv)	7
Aides aux économies d'énergie - Plan de Performance Énergétique (PPE) (TO 4.1.1)	8
Aide à la plantation de canne à sucre (TO 4.1.8)	9

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) – API (TO 10.1.3)

Objectifs

Étendre les zones habituelles de pollinisation et y inclure des zones intéressantes pour la biodiversité.

Publics ciblés

- Agriculteurs
- Groupement d'agriculteurs

Dépenses éligibles

Nombre de ruches concernées par la transhumance des colonies de pollinisateurs

Taux de financement : 100 % - 34 €/ruche



TOUTES LES INFOS SUR :

Je télédeclare mes aides **telepac** sur telepac.agriculture.gouv.fr



INDEMNITÉS COMPENSATOIRES DE HANDICAPS NATURELS (ICHN)

Objectif

Maintenir une agriculture ayant une valeur agroenvironnementale dans des zones soumises à des contraintes physiques importantes.

Publics ciblés

- Agriculteurs
- Groupement d'agriculteurs

Dépenses éligibles

- Pertes de revenu liées aux contraintes des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques.
- Aide surfacique et accordée annuellement aux agriculteurs.

Taux de financement : 100 %

TOUTES LES INFOS SUR :

Je télédéclare
mes aides **telepac** sur
telepac.agriculture.gouv.fr

AIDE RELANCE - MÉCANISATION ET ÉQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (TO 4.1.3 R)

Objectifs

- Optimiser les gains de productivité,
- Améliorer les conditions de travail des exploitants agricoles.

Publics ciblés

- Jeunes agriculteurs,
- Groupements d'agriculteurs.

Dépenses éligibles

- Matériels tractés ou autoportés, et équipements destinés à l'automatisation des travaux agricoles usuels,
- Frais généraux,
- Investissements immatériels, solutions informatiques.

Taux de financement : taux d'aide publique de 65 %

CONTACTS POUR LA CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'AIDE :
Département de La Réunion : instructionfeader@cg974.fr



MAÎTRISE DE L'IRRIGATION AU SEIN DE L'EXPLOITATION AGRICOLE (TO 4.1.6)

Objectifs

- Promouvoir les bonnes pratiques et le matériel performant pour une bonne gestion de la ressource en eau,
- Réguler les écarts de productions provoqués par le manque d'eau pour les plantes.

Publics ciblés

- Agriculteurs,
- Groupements d'agriculteurs.

Dépenses éligibles

- Équipements neufs et performants en matière de distribution ou d'irrigation à la parcelle,
- Équipement ou technologie d'aide à l'irrigation,
- Frais généraux,
- Investissements immatériels, solutions informatiques.

Taux de financement : taux d'aide de base de 65 % pour les exploitants individuels et de 40 % pour les groupements d'agriculteurs pouvant être bonifié jusqu'à 75 %

CONTACTS POUR LA CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'AIDE :

Département de La Réunion : instructionfeader@cg974.fr



SOUTIEN À LA PRODUCTION VÉGÉTALE : CULTURES SOUS ABRIS (TO 4.1.7 SA) OU DIVERSIFICATION VÉGÉTALE (TO 4.1.7 DV)

Objectifs

- Sécuriser les productions maraîchères,
- Valoriser des petites surfaces agricoles ou inadaptées aux productions de masse ou industrialisées,
- Diversifier l'activité au sein des territoires ruraux

Publics ciblés

- Agriculteurs, groupements d'agriculteurs.

Dépenses éligibles

- Travaux d'implantation des structures fixes et opérations de montage,
- Infrastructures et équipements,
- Mise en place des cultures,
 - Frais généraux,
 - Investissements immatériels, solutions informatiques.

Taux de financement :

1. Cultures sous abri : taux de base de 40 % pouvant être bonifié jusqu'à 70 % suivant le statut du bénéficiaire et le mode de production,
2. Diversification : taux d'aide publique de 90 %

CONTACTS POUR LA CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'AIDE :

Département de La Réunion :
instructionfeader@cg974.fr



AIDE AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE – PLAN DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (PPE) (TO 4.1.1)

Objectifs

Améliorer les performances énergétiques et maîtriser la dépense énergétique des exploitations agricoles.

Publics ciblés

- Agriculteurs,
- Sociétés agricoles,
- Groupements d'agriculteurs,
- Établissements d'enseignement agricole.

Dépenses éligibles

- Matériels visant les économies d'énergie : éclairage spécifique, isolation thermique et autre,
- Matériels de production d'énergie renouvelable dédiée à l'autoconsommation : panneaux photovoltaïques et autres,
- Matériels de valorisation de la biomasse,
- Frais généraux et diagnostic énergétique

Taux de financement : 75 %

CONTACTS POUR LA CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'AIDE :

Département de La Réunion : instructionfeader@cg974.fr



UNION EUROPEENNE



AIDE À LA PLANTATION DE CANNE À SUCRE (TO 4.1.8)

Objectifs

Maintenir et accroître le potentiel de la culture de la canne à sucre.

Publics ciblés

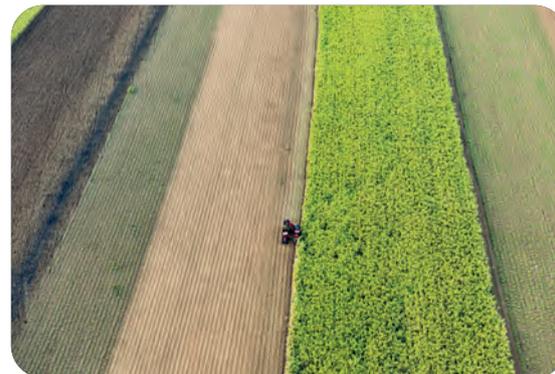
- Agriculteurs,
- Sociétés agricoles,
- Établissements d'enseignement agricole.

Dépenses éligibles

Financement de dépenses liées à la plantation :

- main d'œuvre,
- travaux de sol pour la préparation de la plantation,
- intrants,
- boutures,
- analyse de sol et contribution en nature.

Taux de financement : 90% - Aide forfaitaire de 3 442 €/ha



CONTACTS POUR LA CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'AIDE :

Département de La Réunion : instructionfeader@cg974.fr

guide

DÉS AIDES AGRICOLES

Retrouvez toutes les informations sur les aides agricoles via notre site internet : departement974.fr
ou sur europac.cd974.re



AGRICULTURE

Le Département aux côtés des Réunionnais